

DELIBERATION N°2022.08.03
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 AOÛT 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente et un août, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

Présents :

M REVERCHON, Mme REIX, M DECEUR, Mme ALLAIN-MONNIER, M ZWISLER, Mme CARANO, M PHULPIN, Mme SIMON, M JOLY, M PALTRINIERI, M COLAS, Mme EYSSERIC, M FAVIER, Mme COLLET, M CHAVET, Mme ROUX, M LAUMAIN, Mme RAMPON, M BERNON, Mme PAWLOWSKI, M CHUZEVILLE, M OZENFANT, M COLOMBIER, M ANDREO, M BRIZE, Mme JANODY.

Pouvoir :

Mme PIERI donne pouvoir à Mme RAMPON

Excusée : Mme SEGURA

Absente : Mme CHARVET

Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 août 2022

Nombre de Conseillers : 29 En Exercice : 29 Présents : 26 Votants : 27

Mme REIX a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2/2022

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications dans le budget de la commune en section d'investissement, en dépenses et en recettes, par rapport au budget primitif 2022.

M le Maire donne les explications et donne lecture de la décision modificative détaillée ci-jointe. Il est proposé de modifier le budget en investissement, en dépenses et en recettes, en plus pour 33 300€.

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, à la majorité, par 24 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,

Le conseil municipal :

- APPROUVE, la décision modificative n°2/2022 du budget 2022 de la commune, comme présentée et ci-annexée.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Jassans-Riottier, le 31 août 2022

Jean-Pierre REVERCHON

Maire



194

Code INSEE

COMMUNE de JASSANS

BUDGET COMMUNAL M14

Accusé de réception en préfecture
001-210101945-20220831-20220803-DE
Date de télétransmission : 01/09/2022
Date de réception préfecture : 01/09/2022

DM n°2 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal N° 2022.08.03

DECISION MODIFICATIVE N°2.2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	280 200,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	280 200,00 €	0,00 €
R-1311-01 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 500,00 €
R-1311-822 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 000,00 €
R-1313-3 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	313 500,00 €
D-202-1512-020 : Etude urbanisation Creux Guillien	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-1485-821 : Logiciel service technique	0,00 €	11 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2088-1466-01 : Budget participatif	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	31 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-1506-020 : Remise aux normes chaufferie Mairie	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-1504-020 : Transition énergétique	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-1463-822 : Programme voirie 2021	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-1488-822 : Assainissement 509 rue de la mairie	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-1494-822 : Programme voirie 2022	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-1510-822 : Parking salle des sports	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-1511-822 : Panneaux lumineux	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	198 000,00 €	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	228 000,00 €	261 300,00 €	280 200,00 €	313 500,00 €
Total Général		33 300,00 €		33 300,00 €

(1) y compris les restes à réaliser